



CONSEIL DU XV^{ème} ARRONDISSEMENT

du lundi 28 janvier 2008

-Transcription des débats-

===◇===

Monsieur le Maire : Bonsoir mes chers collègues, je déclare notre séance ouverte. Mon premier mot sera pour vous expliquer pourquoi il n'y a pas de compte rendu de notre dernière séance et les conditions dans lesquelles ce compte rendu pourra être approuvé. Cela me donne l'occasion de faire plusieurs mises au point.

A plusieurs reprises j'ai indiqué les difficultés de personnel qui étaient rencontrées par la Direction Générale des Services, en l'occurrence M. FOISEL. Je rappelle ici plusieurs choses. D'abord, dans notre mairie, les 35 heures ont été mises en œuvre depuis plusieurs années sans aucune augmentation de personnel. Je rappelle ici qu'il y a eu la suppression d'un cadre C l'année dernière, que cette année encore il y a une suppression de poste. Tout cela pour dire que la capacité de productivité de notre personnel de mairie a quand même montré qu'elle était grande mais pas suffisamment pour produire notre compte rendu. Nos compte rendus, qui d'une manière générale sont très fournis, parce que vous êtes très prolixes en paroles durant nos conseils, ce qui est très bien, ce qui nourrit la démocratie, si je puis dire, mais enfin, quand nous siégeons quatre voire cinq heures tout cela produit beaucoup de papier et donc telles sont les raisons pour lesquelles le compte rendu n'a pas pu être produit pour ce jour.

Alors cela me donne l'occasion de vous dire deux choses : premièrement, de rendre hommage au personnel de notre mairie qui, malgré tout ce que je viens de décrire fait face à toutes les charges et surcharges de travail, dont l'une qu'il faut que vous connaissiez – je ne suis pas sûr de l'avoir évoquée jusqu'à maintenant – qui est le problème du recensement. Il faut savoir que l'Etat se décharge sur nos mairies du problème du recensement, que ce recensement, contrairement à d'autres époques, n'est pas, à un moment donné, réglé en totalité par les services de l'Etat, mais qu'il se déroule de façon quasi permanente par toute une série d'enquêteurs, au nombre de 50, qui siègent dans notre mairie et qu'il faut encadrer. Je dois dire que c'est une charge de travail qui jamais n'a donné lieu à un supplément de personnel. Je pourrais citer des tas d'autres exemples, mais celui-ci m'a toujours paru particulièrement choquant et j'ajoute à ceci qu'en ce moment le personnel a aussi la préparation, sous la responsabilité de Monsieur FOISEL, des très prochaines élections, tels sont les motifs pour lesquels, à la fois nous n'avons pas le compte rendu et pour lequel je rends hommage au personnel de la mairie pour sa capacité à augmenter son taux de production dans les conditions que je viens d'évoquer.

Alors, ceci étant, il faut que ce procès verbal de notre dernière séance soit approuvé par la municipalité sortante, et donc, je vous adresserai dans les temps qui viennent, par courrier, ce procès verbal, disons dans les 15 jours qui viennent et je vous demande, si il y a des observations, de bien vouloir m'écrire, en vous indiquant que ces observations seront intégrées dans le procès verbal. Voilà mes chers collègues pour ce qui concerne le procès verbal et donc, si vous le voulez bien, nous abordons maintenant les projets de délibérations.

===◇===

Adoption de la procédure d'urgence.

Sur les projets de délibérations, nous avons bien entendu, j'allais dire comme à l'accoutumée, un problème de procédure d'urgence. Alors cette procédure d'urgence porte aujourd'hui sur un mémoire, un seul, avec un ordre du jour complémentaire qui est une convention à signer avec une association d'aide à des enfants handicapés, que vous avez sur les tables – je crois que cela a été déposé sur les tables Madame PEYREL – vous avez donc sur les tables ce mémoire, vous savez que pour qu'il puisse être examiné il faut que je soumette au vote l'acceptation par vous de la procédure d'urgence. Si vous l'acceptez, nous délibérons le mémoire, si vous ne l'acceptez pas, le mémoire ne sera pas délibéré.

Alors, je mets aux voix pour l'adoption de la procédure d'urgence. Qui est d'accord ? Tout le monde est d'accord, il en est ainsi décidé et donc nous délibérerons et voterons sur ce mémoire qui passera à la suite de toutes les autres délibérations.

===◇===

1- DDATC/2008/0025 – Subvention de fonctionnement au Centre d'Action Sociale du 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Alors, mes chers collègues, la première subvention est la subvention de fonctionnement au Centre d'Action Sociale. Vous êtes désormais tout à fait accoutumés au fait que les fonds du Maire recueillis à l'occasion des mariages sont désormais reversés dans les caisses de la Mairie de Paris et ne peuvent en ressortir que sous forme de subventions, la décision prise par le Maire de Paris étant que pour ces subventions, on consulte le Maire de l'arrondissement pour lui demander à quel type d'association il souhaite que ces fonds soient reversés, dans le cas d'espèce, j'ai été consulté, j'ai demandé que les 6 000 € – je crois qu'il s'agit de 6 000 € – soient affectés à la 15^{ème} section du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, et pour être destinés à la distribution de secours d'urgence pour les déshérités du 15^{ème} arrondissement.

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir approuver cette proposition que j'ai faite pour le versement de ces 6 000 € à la 15^{ème} section du Centre d'Action Sociale. Madame RENSON demande la parole.

Cécile Renson : Merci Monsieur le Maire. Ecoutez Monsieur le Maire, nous nous félicitons que les mariages aient rapporté 6 000 € et que ces 6 000 € puissent être versés à la Caisse locale du Centre d'Action Sociale du 15^{ème} arrondissement. Ceci me semble d'autant plus légitime que la population quand même, se précarise et que cette précarité est aggravée par le regrettable système des franchises médicales - j'en profite là pour les condamner – qui ont été votées par les parlementaires de la majorité et ces franchises sont supportées par les seuls malades. C'est donc l'honneur des élus locaux de venir en aide aux plus démunis, lorsque les préoccupations de ceux-ci sont abandonnées par la représentation nationale. Je vous remercie.

Ghislène Fonlladosa : Je suis contre les franchises, j'ai bien le droit de le dire. Oui, Monsieur le Maire, vous venez de dire que ces 6 000 € seraient attribués au CAS du 15^{ème}, comme j'ai compris. Je ne le vois pas indiqué dans le document.

Monsieur le Maire : Attendez, mais si, bien entendu : le montant de ces subventions en faveur de la section locale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Ghislène Fonlladosa : L'ordre du jour, je m'en fiche mais je ne vois pas,

Monsieur le Maire : J'ai sous les yeux le projet de délibération. Bon alors, Madame FONLLADOSA il faut lire le dossier. C'est très clairement indiqué en tout cas je le confirme, c'est pour le Centre

Ghislène Fonlladosa : Centre Social de la Ville de Paris, pas du « 15^{ème} arrondissement ». Ils ne mettent pas « 15^{ème} », c'était l'objet de ma question.

Monsieur le Maire : C'est bien le « Centre d'Action Sociale et la 15^{ème} section ».

Ghislène Fonlladosa : Ce n'est pas marqué « 15^{ème} section », voilà.

Monsieur le Maire : C'est vrai, c'est vrai. Mais en tout cas, si on me consulte, ce n'est pas pour me dire que l'on verse à la Ville de Paris.

Ghislène Fonlladosa : Comme c'est écrit, c'est à la Ville de Paris.

Monsieur le Maire : D'accord, mais c'est bien à la 15^{ème} section. Donc il faut le rajouter. Bien entendu. Tout le monde est d'accord ? Je mets aux voix pour l'adoption. Unanimité. Merci bien.

2- DU/2008/0031 – Cession du terrain d'assiette d'un mur communal 2/4 rue Varet et levée de servitude sur un terrain situé 6/8 rue Varet.

Monsieur le Maire : Chers collègues nous sommes là dans l'un des dossiers bien compliqués, relatif au cadastre parisien et aux sessions de sol, aux sessions foncières sous l'égide du Conseil du Patrimoine qui doit donner son accord. Il s'agit de quoi ? Il s'agit d'un mur donc qui est en bordure d'une propriété privée sur laquelle un projet de construction d'un ensemble immobilier de je crois une vingtaine de logements dont un quart de logements sociaux va être réalisé ; pour que ce projet soit réalisé il est nécessaire que le mur qui ne sert à rien d'autre qu'à servir de bordure à la parcelle soit cédé par la Ville de Paris – ou l'emprise, en tout cas, du mur – à partir de là il y avait un problème de fixation du prix auquel la ville céderait, je retiens seulement que les services du Conseil du Patrimoine avaient indiqué que le prix ne pourrait être inférieur à 310 000 € pour ce qui concerne la cession immobilière, et pour ce qui concerne l'abandon d'un projet de cour commune très ancien de 325 000 € ce qui faisait un total si je compte bien de 635 000 €, or, à la suite de négociations conduites avec le propriétaire de l'immeuble privé que je viens d'évoquer, le prix total obtenu par la ville est de 950 000€, c'est à dire très supérieur au minimum qui avait été fixé par le Conseil du Patrimoine, et par conséquent, mes chers collègues, sans entrer dans les arcanes de la discussion, si je puis dire, foncière elle même, je vous suggère de donner un avis favorable à cette négociation dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle a été bien conduite.

Personne ne demande la parole, pour mettre aux voix ? Je mets aux voix donc. Qui est favorable à l'adoption de ce mémoire ? Unanimité ? Oui, pas d'abstention, pas de vote contre. Le mémoire est adopté à l'unanimité.

Pour la série de subventions aux commerçants, vous garderez la parole Madame Chabaud pour tous les mémoires, pour une série de subventions pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année. Vous avez la parole.

3- DDEE/2008/0024 – Subvention de 10 000 € à l'association des commerçants « Le Village Saint-Charles » pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2007.

4- DDEE/2008/0103 – Subvention de 18 000 € à l’association des commerçants de la rue du Commerce et rues adjacentes pour les illuminations à l’occasion des fêtes de fin d’année 2007.

5- DDEE/2008/0035 – Signature d’une convention avec l’association des commerçants des rues Lecourbe et Cambronne relative à l’attribution d’une subvention de 46 000 € pour les illuminations à l’occasion des fêtes de fin d’année 2007.

6- DDEE/2008/0039 – Subvention de 4 700 € à l’association des commerçants et des artisans « Carré du Théâtre » pour les illuminations à l’occasion des fêtes de fin d’année 2007.

Jeanne Chabaud: Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je vais rapporter aujourd’hui les subventions accordées à 4 associations du 15^{ème} arrondissement qui ont illuminé les rues de leur quartier pour les fêtes de fin d’année. Une enveloppe de 77 000 € a été accordée au Maire du 15^{ème} arrondissement pour l’année 2007. Après étude de ces dossiers, le Maire a adressé ses propositions pour chaque association, malheureusement il n’en a pas été tenu compte.

Je vous propose aujourd’hui d’accorder une aide de 46 000 € à l’association des commerçants locaux de la rue Cambronne, une aide de 18 000 € à l’association des commerçants de la rue du Commerce et des rues adjacentes, une de 10 000€ à l’association des commerçants du Village Saint-Charles. Monsieur le Maire du 15^{ème} arrondissement avait prévu une subvention de 15 000 € pour cette association qui est très souvent pénalisée et je ne comprends pas pourquoi, alors que cette rue est sur le plan commercial aussi importante que les autres. Donc je pense qu’il faudrait qu’on rajoute une subvention de 5 000 € pour que cette association puisse clôturer son budget, et une aide de 4 700 € à l’association des commerçants « Le Carré du Théâtre », d’autre part. Monsieur le Maire a souhaité aider cette association sur l’état spécial, en participant au financement de prestations d’animations.

Je vous demande, mes chers collègues de bien vouloir voter favorablement ces subventions et vous en remercie.

Monsieur le Maire : Pour les quatre, n’est-ce pas ?

Jeanne Chabaud : Pour les quatre.

Monsieur le Maire : Alors, on va voter sur chacune d’entre elles. Qui demande la parole ?

Monique Erber : Monsieur le Maire, comme à mon habitude, je voterai contre ces mémoires, puisque, ainsi que je l’ai déjà dit, les commerçants ne font pas beaucoup pour que leurs locaux soient accessibles à tous, donc je ne vois pas pourquoi on leur donnerait des subventions. Le jour où l’on pourra rentrer chez les commerçants, je réviserai mon jugement, si toutefois je suis encore là. Merci.

Françoise Bouillié : 1/ Il ne s’agit pas que d’illuminations pour Noël, mais de 2 mois entiers - Décembre et Janvier.

2/ Il serait tout de même intéressant d’avoir un bilan global par année des subventions accordées pour les illuminations de Noël sur le 15^{ème} et à Paris.

3/ Ce bilan permettrait d’avoir un débat sur les subventions des illuminations. Je comprends que cette réunion exceptionnelle pour les subventions est destinée à obtenir des voix aux prochaines municipales et je veux dire à nouveau clairement, puisque c’est la dernière fois que j’interviendrai en conseil d’arrondissement, ce qui me semblerait une politique allant dans le sens de l’écologie et de la justice. En effet :

1/ Les illuminations des rues ne concernant que les rues commerçantes, et pour cause, des quartiers plus démunis en commerçants ne profitent pas du plaisir d'une rue illuminée. Il me semble donc que les illuminations devraient être prises en charge par la Mairie de Paris. Cela permettrait :

- une meilleure répartition de ces éclairages de fête
- l'appel à des artistes qui feraient preuve d'imagination,
- probablement une économie substantielle sur le global

2/ Du côté des commerçants auxquels les Verts sont attentifs puisqu'ils souhaitent multiplier les commerces de proximité, plutôt que les grandes surfaces

- rien ne les empêcherait, comme le font certains villages ou certaines villes, d'innover bénévolement sur des décorations non lumineuses
- de son côté, la ville serait attentive à accorder des subventions aux commerces qui feraient l'effort d'investir dans des équipements écologiques permettant de réduire leur consommation d'énergie et également des subventions pour l'accès de leurs magasins aux handicapés. Ce me semble une réflexion intéressante qui pourrait être menée entre les représentants des commerçants et les élus de la Ville.

Bien sûr, je m'abstiendrai sur les 4 présentes délibérations, subodorant que je ne porterai aucun préjudice à leur obtention puisque vous allez voter ces subventions à l'unanimité. Je me suis trompée puisque je serai la seule, nous serons deux à nous abstenir. Ma seule question sera sur la délibération DDEE 035. Une demande d'explication sur le montant conséquent de 46000€ pour l'association des rues Lecourbe et Cambronne contre 26000€ en 2006 et par rapport aux autres associations (10 000€ pour le Village Saint Charles, 18 000 € pour la rue du Commerce et adjacente, qui a pourtant subi des difficultés – des travaux de piétonisation – et 4 500 € pour l'Association de la rue du Théâtre).

Donc si je pouvais avoir une explication sur ces 46 000 €, pour la rue Lecourbe/Cambronne, je vous en remercie.

Jeanne Chabaud : Tout d'abord, pour la rue Lecourbe/Cambronne, c'est évidemment la plus longue rue, elle a été illuminée pratiquement depuis la Mairie jusqu'au Métro.

Monsieur le Maire : Et puis de l'autre côté aussi jusqu'à la rue de Vaugirard.

Jeanne Chabaud : Et puis elle a été illuminée aussi du côté Cambronne et je ne vois pas comment on pourrait ne pas les subventionner à cette hauteur, et ils en demandent encore plus. Par contre, Madame BOUILLIE, vous voulez peut-être qu'on pend des carottes, des poireaux et des pommes de terre, c'est ce que vous voudriez, là ce serait écolo, voilà. Au lieu de mettre des illuminations on va mettre des carottes, des poireaux.

Monsieur le Maire : Bon, alors, je ne sais pas si Madame BOUILLIE sera satisfaite de la réponse, j'essaierai de traduire ce qu'a expliqué Madame CHABAUD, c'est que dans le cas d'espèces il y a quand même deux rues, il y a Cambronne et Lecourbe. Ça fait deux rues au lieu d'une.

Jeanne Chabaud : Et très longues en plus, la rue Lecourbe est extrêmement longue.

Monsieur le Maire : Bien entendu. Alors, Monsieur DARGENT avait demandé la parole.

Françoise Bouillié : Elles avaient la même longueur l'année dernière et c'était 26 000 €.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT, et Madame CHERIOUX de SOULTRAIT.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, par rapport à ces délibérations qui reviennent régulièrement, il nous semble souhaitable d'aider les associations de commerçants, parce que toutes ne le font pas d'ailleurs, remarquons le, et lorsque l'on habite dans une rue, on préfère habiter dans une rue où les commerçants font l'effort d'illuminer la rue en question que dans d'autres où, effectivement, les choses

sont un peu tristes. Alors évidemment on peut dire qu'il faudrait que la Ville de Paris centralise tout, ça, ça n'est pas notre position, notre position elle est plutôt - par une politique de subventions, là comme dans beaucoup d'autres domaines de l'action publique - de permettre aux initiatives locales de s'épanouir car elles sont tout de même les mieux à même de prendre les partis qui sont les meilleurs. Et puis, n'oublions pas que le fait que Paris ait une réputation internationale de « Ville Lumière » lui crée un certain nombre de responsabilités. Donc mon intervention est courte : approuver ces projets de délibération et proposer deux amendements.

- L'un qui rejoindra celui évoqué par Madame CHABAUD à l'instant, étant entendu que l'association des commerçants et le Village Saint-Charles – donc je parle de la délibération DDEE 2008-024 - avait bénéficié l'année dernière d'une subvention de 15 000 € et je pense aussi, nous pensons que l'on pourrait cette année en rester à ces 15 000 € parce que, effectivement, l'effort qu'ils ont fourni est un effort important. Il s'agit donc d'une proposition d'amendement de porter de 10 000 € à 15 000 € la subvention de la Ville, s'agissant de cette association de commerçants « Village Saint-Charles ».

- La deuxième proposition d'amendement porte sur la délibération DDEE 2008-035, qui donc concerne les rues Lecourbe et Cambronne, là aussi nous proposons de faire passer de 46 000 à 50 000 € la subvention, eu égard à l'importance des illuminations qui ont été réalisées par cette association.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Madame CHERIOUX de SOULTRAIT qui voulait faire une remarque et puis on passera au vote.

Joëlle de Soultrait : Juste une remarque concernant la délibération des commerçants de la rue du Commerce, sur la page 2 il y a une erreur, c'est le nom de l'association c'est « les commerçants et les habitants de la rue Damrémont et ses habitants »

Monsieur le Maire : Merci de cette remarque. Alors je vais mettre aux voix, délibération par délibération. Alors sur la première qui est celle relative au Village Saint-Charles, je suis donc saisi d'un amendement de Monsieur DARGENT qui propose de porter de 10 000 € à 15 000 € la subvention considérée. Alors je mets aux voix cet amendement.

Qui est favorable au vote de cet amendement ? Qui est favorable ? Bon c'est noté. Qui s'abstient ? Madame BOUILLIE s'abstient. Qui vote contre ? Madame ERBER. C'est noté. Donc l'amendement est adopté à l'unanimité, pas à l'unanimité, à la majorité. Et je mets donc aux voix la délibération ainsi amendée, je mets aux voix pour l'adoption de la délibération ainsi amendée, je pense que c'est le même vote ? Alors même vote Monsieur FOISEL. Nous passons à la délibération suivante qui, elle, ne fait pas l'objet d'un amendement et donc c'est la subvention pour la rue du Commerce. Je mets aux voix pour cette subvention. Qui est favorable à l'adoption ? Voilà. Je pense que Madame BOUILLIE s'abstient et Madame ERBER vote contre. C'est noté. Merci.

===◇===

Mémoire suivant, qui est celui relatif aux rues Lecourbe et Cambronne, alors je suis là donc saisi d'un nouvel amendement pour porter de 46 000 € à 50 000 € la subvention. Je mets aux voix l'amendement. Qui est favorable à l'adoption de l'amendement ? Même vote, j'imagine, Madame ERBER vote contre évidemment et Madame BOUILLIE s'abstient. Voilà, l'amendement est donc adopté à la majorité, je mets aux voix le mémoire ainsi amendé. Même vote j'imagine ? Voilà, Monsieur FOISEL, tout va bien ?

Et dernier mémoire qui est celui pour le Carré du Théâtre, je mets aux voix pour l'adoption du mémoire. Tout le monde est d'accord, sauf Madame BOUILLIE qui s'abstient et Madame ERBER qui vote contre. C'est noté. Merci mes chers collègues.

7 - DJS/2008/0164 – Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de lancer la procédure de marché négocié pour la mise en conformité des postes de transformation de 7 centres sportifs dans les 11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Nous passons au mémoire n°7 qui est relatif à la procédure de marché négocié pour la mise en conformité des postes de transformation de 7 centres sportifs, dont certains dans le 15^{ème}.

Laure Reça : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire et chers collègues, le présent mémoire concerne le remplacement des transformateurs électriques contenant du PCB c'est à dire du Pyralène. Sept centres sportifs sont concernés, dont le Site de Suzanne LENGLEN dans le 15^{ème}. Le marché des négociés comportera un lot unique d'électricité découpé en 2 tranches. Le site de Suzanne LENGLEN fera l'objet d'une tranche conditionnelle, le coût total de l'investissement est estimé à 1 030 000 € dont 850 000 € pour les travaux, 126 000 € pour les prestations EDF, 8 238 € pour les prestations intellectuelles et 4 500 € pour la publicité. La durée des travaux est estimée à une semaine en moyenne, par site, après 14 semaines de préparation. La réalisation est envisagée de février à septembre pour la tranche conditionnelle, 7 Septembre 2009. Je vous prie de bien vouloir autoriser le Maire de Paris à lancer le marché négocié permettant la réalisation de ces travaux et je vous en remercie.

Françoise Bouillié : Deux questions, Monsieur le Maire.

La première concerne le fait que la mise en conformité du Centre Sportif Suzanne LENGLEN soit mis en tranches conditionnelles, alors que 3 transformateurs sont à changer avant 2008.

La seconde question concerne la pollution de ce stade par l'héliport qui se trouve juste à côté. Il me semblerait sérieux de faire une étude sur les pollutions de l'air et sonores sur ce terrain de sport, eu égard au nombre d'hélicos qui en décollent et atterrissent là, pendant les week-ends.

Monsieur le Maire : Alors, Madame RECA, sur les questions.

Laure Reça : Ah non, je ne peux pas répondre la-dessus, nous ne maîtrisons pas les va et vient des hélicos. Je ne pense pas que ce stade soit plus pollué que les autres – qui sont tous en périphérie – si vous n'avez pas les hélicos, vous avez les voitures, alors je suis désolée, je ne peux rien dire de plus. Madame, écrivez au Maire de Paris, s'il vous plaît.

Françoise Bouillié : Et la première question, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Sur la tranche optionnelle, Madame RECA.

Laure Reça : Non, mais c'est certainement en fonction de la difficulté des travaux. Voilà.

Françoise Bouillié : On est déjà en 2008.

Monsieur le Maire : Bien, mes chers collègues, pas d'autre demande de prise de parole. Je mets aux voix ce mémoire pour l'adoption.

Qui vote pour ? Voilà. Qui s'abstient ? Madame BOUILLIE s'abstient. Qui vote contre ? Personne ne vote contre, donc le mémoire est adopté à la majorité.

8 - DJS/2008/0161 – Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de lancer un marché négocié pour la rénovation du gymnase 16 rue de l'Ingénieur Robert Keller.

Laure Reça : Dont ce Gymnase KELLER est situé 16 rue de l'Ingénieur KELLER, ceux qui le connaissent ont pu constater que compte tenu de l'utilisation qui est faite de cet établissement et de son âge, le sol est particulièrement dégradé. A l'occasion des travaux les panneaux de basket seront mis en conformité, 4 panneaux seront de hauteur réglable pour les scolaires, le local de réserve, la cage d'escalier et les circulation feront l'objet d'une modernisation. De plus le marché présente une clause sociale intéressante qui fait obligation de faire appel à des personnes rencontrant des difficultés particulières

d'insertion. Comme il y a beaucoup de travaux de peinture, il y aura bien sûr des petites entreprises, des associations, qui pourraient être invitées à participer aux frais qui sont estimés à 300 000 € qui se décomposent ainsi qu'il suit :

- 287 164 € pour les travaux

- 12 836 € pour les frais complémentaires, la publicité, le géomètre, le bureau de contrôle.

Le délai de l'exécution est fixé à 10 semaines, les travaux débiteront le deuxième trimestre 2008. Je vous prie de bien vouloir donner un avis favorable à cette proposition.

Monique Erber : Merci Monsieur le Maire, nous avons ici un mémoire pour 300 000 € de travaux TTC, pour un équipement qui n'est pas aux normes, en matière d'accessibilité, aux personnes adultes, ou enfants, à mobilité réduite et notamment en fauteuil roulant, donc je trouve quand même incroyable qu'à notre époque, et 25 ans après la loi d'orientation, on continue d'investir dans des équipements qui ne correspondent pas aux normes. Donc je voterai contre ce mémoire, parce que petits ou grands, j'estime que l'on n'est plus à un stade où il faut entériner ce genre de situation.

Monsieur le Maire : Personne d'autre ne demande la parole, je mets aux voix ce mémoire pour l'adoption. Qui vote pour ? Madame ERBER vote contre.

Qui s'abstient ? Madame BOUVELOT vote également contre. C'est noté. Qui s'abstient ? Personne ne s'abstient. Donc le mémoire est adopté à la majorité et deux votes contre.

9 – DAS/2008/0015 – Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer une convention avec la Caisse des Ecoles du 15^{ème} portant sur le versement par la Ville de Paris d'une subvention contractuelle de 11 000 € pour la restauration scolaire.

Michelle Descroix : Merci Monsieur le Maire, il s'agit d'autoriser le Maire de Paris à signer une convention avec la Caisse d'Ecoles du 15^{ème}, portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle pour la Restauration Scolaire. Cette délibération revient chaque année devant nous, chers collègues, je vous demande de donner un avis favorable à cette convention qui prévoit l'attribution à la Caisse des Ecoles du 15^{ème} de la somme de :

11 000 € au titre du remboursement d'une petite partie du budget engagé pour la formation du personnel des centres de cuisson. Je rappelle que nous gérons avec beaucoup de rigueur le budget pour éviter de faire supporter aux parisiens un déficit, ce qui n'est pas le cas de nombreuses Caisses d'Ecole dans Paris. Je rappelle aussi que les parents et leurs enfants sont très satisfaits des repas.

Une enquête de satisfaction avait été faite il y a deux ans et qui indiquait de 75% des parents étaient très satisfaits. Je rappellerai, je peux indiquer, en outre qu'une nouvelle directrice vient d'arriver à l' Ecole Elémentaire Brancion et qu'elle me disait qu'à la cantine les mets étaient délicieux, elle me disait « c'est délicieux quelle merveille ». C'est une remarque réconfortante pour le personnel de la Caisse des Ecoles du 15^{ème} qui oeuvre pour les enfants de nos écoles. Donc je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

Françoise Bouillié : Oui, Monsieur le Maire. Je ne peux que déplorer que faute de la décision politique et responsable de faire une nourriture biologique dans les cantines scolaires du 15^{ème}, nous ne puissions bénéficier d'une convention dans ce domaine pour la restauration scolaire, de même que pour les séjours de vacances. Vous regrettez souvent que le 15^{ème} soit défavorisé par rapport à d'autres arrondissements, par exemple en matière culturelle, et là je vous rejoins, mais dans le cas présent, j'estime que nous avons ce que nous méritons.

Jean-Yves Pinet : Juste une information pour ce Conseil. S'il est vrai que la Caisse des Ecoles est très bien gérée, je voulais quand même dénoncer dans ce conseil l'attitude du Trésor Public. Alors je sais que les choses vont aller en s'améliorant, mais faisant partie de ce comité de gestion depuis le début de la mandature, dernièrement, début janvier, il nous a été demandé de voter une délibération pour purement et simplement annuler quasiment : 43 000 € de créances dites irrécouvrables, alors des petites sommes qui

s'accumulent au fil des années, 43 000 € c'est quand même important, quand on connaît la puissance du Trésor Public à recouvrir les impôts sur le revenu, je trouve que de temps en temps il devrait mettre un peu plus de rigueur à essayer de recouvrir ces sommes - elles sont importantes - et la Caisse des Ecoles en a besoin pour justement continuer à faire en sorte que les menus proposés soient les meilleurs possibles. Alors je sais que la situation doit s'améliorer, mais il n'empêche que, lorsque nous avons refusé, la Trésorerie a dit que l'on ne pouvait pas, les termes de la lettre sont assez amusants puisque elle dit notamment « si l'absence de délibération est maintenue le compte administratif ne sera pas sincère et je devrais informer Monsieur le Receveur Général des Finances qui par ailleurs m'a fixé des objectifs de recouvrement pour 2007, mon évaluation sera donc faussée. Il y aura peut-être des choses à faire dans l'avenir, on a essayé d'en faire durant cette mandature. Que le Trésor Public demande purement et simplement l'annulation de 43 000 € est pour moi particulièrement scandaleux.

Michelle Descroix : Monsieur le Maire, je crois qu'il faut quand même être raisonnable. C'est vrai que 43 000 € représentent les impayés sur six ans par des familles du 15^{ème} arrondissement, reportées à six années sur des budgets qui actuellement sont de plus de dix millions d'euros, j'avoue franchement - d'accord la somme est considérable - que c'est peu par rapport à l'ensemble. D'autre part, je crois qu'il n'est pas raisonnable d'attaquer ainsi ce soir, dans cette enceinte, le Trésor Public, la lettre indiquant bien qu'ils avaient tout le nécessaire et tout ce qu'ils pouvaient pour recouvrer les créances, nous avons beaucoup de parents qui partent sans laisser d'adresse, beaucoup de familles séparées dont les familles, les enfants changent de nom, changent de domicile. Cette intervention de Jean-Yves PINET n'est pas raisonnable.

Monsieur le Maire : Tous les avis étant exprimés, je mets aux voix pour l'adoption du mémoire, personne ne s'abstient, personne ne vote contre, le mémoire est adopté à l'unanimité. Le mémoire suivant : en l'absence de Monsieur DELMAS, je le rapporterai.

10 – DPE/2008/0006 – Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert ou négocié, après appel d'offres, déclaré infructueux, relatif à la mise à disposition d'engins avec chauffeurs pour assurer le nettoyage mécanique des chaussées de plusieurs arrondissements dont le 15^{ème} arrondissement.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si vous vous rappelez, pour ceux qui étaient là, lors de la présentation des vœux au personnel de la mairie, j'avais lancé une boutade sur le ramassage des feuilles, en disant que l'équipement de nos services du 15^{ème} était tel que quand les feuilles tombaient, si on ramassait les feuilles on ne nettoyait pas les rues, et que si on nettoyait les rues on ne pouvait pas ramasser les feuilles. Alors, je ne sais pas si j'ai été entendu - très rapidement - mais j'observe que les engins dont il s'agit sont notamment destinés à améliorer la productivité pour ce qui concerne le ramassage des feuilles, d'abord dans les rues, et puis aussi pour la Direction des Parcs et Jardins. Donc on ne peut que se réjouir de ce renouvellement de marché et de ces acquisitions d'engins avec chauffeurs qui devraient accroître la productivité de la Direction de la Propreté, ce qui, mes chers collègues est particulièrement nécessaire, parce que la propreté dans le 15^{ème} est quand même un des secteurs qui souffre le plus de carences, et donc je pense que vous serez d'accord pour que l'on approuve l'acquisition d'engins et je serai encore plus d'accord si dans le même temps on accroissait un tout petit peu le personnel de la Direction de la Propreté, mais peut-être sera-ce pour une délibération future. Pour le moment, je vous propose d'approuver ce mémoire d'acquisition d'engins nouveaux.

Claire de Clermont-Tonnerre : Monsieur le Maire, merci. Comme vous venez de le rappeler, effectivement la propreté, enfin la malpropreté est un des motifs d'insatisfaction de nos concitoyens et nous l'entendons en boucle depuis le début de la mandature, que ce soit dans la rue ou dans les conseils de quartier. Alors, nous avons là l'occasion de, effectivement, faire évoluer les choses. Il s'agit d'un marché pour renouveler les prestations de nettoyage mécanique des chaussées, comme vous l'avez indiqué tout à l'heure. Il se trouve que nous manquons terriblement d'engins pour assurer cet entretien, puisque pour que la voirie soit correctement entretenue, il faudrait

qu'il y ait des passages de ces engins de lavage de chaussée une fois par semaine – au minimum –, or cela est le cas sur des grands axes comme Montparnasse, le carrefour Convention et dans les rues principales, mais ce n'est malheureusement pas le cas dans une grande partie de l'arrondissement, où dans de nombreuses rues il y a tout simplement un passage tous les quinze jours, faute de capacité à disposer des prestations effectuées par l'entreprise qui détient actuellement le marché. Alors, Monsieur le Maire, je pense qu'il serait intéressant que notre conseil forme le vœu qu'à l'occasion du renouvellement de ce marché, une augmentation des prestations soit demandée, afin que les ateliers locaux du 15^{ème} arrondissement puissent faire plus souvent appel à ce type de nettoyage qui pour l'instant est totalement insuffisant, je crois qu'il faudrait augmenter les prestations de 30%. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point porte, comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, sur le manque d'effectifs – dans le 15^{ème} il nous manque entre 30 et 50 agents pour assurer un entretien satisfaisant de la voirie. Autre point, j'attire votre attention sur les souffleuses. Chacun s'en plaint : ces souffleuses, outre la pollution qu'elles génèrent, font un bruit épouvantable au moment du ramassage des feuilles sur la voirie, comme d'ailleurs dans les jardins. Je crois qu'il faudrait que l'entreprise soit exemplaire dans ce domaine. Enfin, il y a un point qui m'interpelle un petit peu : il est dit dans la délibération que vous auriez signé un plan propreté. Alors j'avais cru comprendre qu'il y avait un certain nombre d'arrondissements qui n'avaient pas signé de plan de propreté. Je voulais savoir ce qu'il en était, et si ce plan a été signé, quel en est son contenu. Je pense que c'est une erreur de rédaction de la délibération puisque, de mémoire, il y a au moins cinq ou six arrondissements qui avaient souhaité, tant qu'il n'y aurait pas des moyens appropriés confiés aux mairies d'arrondissement, ne pas signer ce « plan propreté ». C'est contraire en tout cas à ce qui est écrit dans la délibération, puisque je ne pense pas que vous ayez signé un tel document.

Monsieur le Maire : Alors je vous confirme en effet, Madame de CLERMONT TONNERRE, que à l'époque j'avais refusé de signer cette proposition que me faisait Monsieur DELANOË, alors on peut toujours s'interroger sur le fait de savoir si j'avais eu raison ou pas, avec le recul j'apporterai simplement l'information suivante au Conseil : il se trouve que mon collègue Maire du 16^{ème} arrondissement Pierre-Christian TAITTINGER, avait, lui, signé cette convention avec le Maire de Paris, et que après quelques temps il l'a dénoncée parce que il a considéré qu'il avait eu tort de la signer, que cette convention ne produisait pas les effets qu'il en avait espéré. Quand j'ai vu ça, je me suis dit que j'avais eu raison de ne pas la signer, ce qui m'évitait d'avoir à la dénoncer. Et donc je confirme bien que je n'ai pas signé cette convention avec le Maire de Paris. Contrairement à ce qui est marqué dans la délibération.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, c'est simple, dans la délibération il est indiqué que Madame la Maire a signé le plan de propreté. Je voudrais savoir si elle l'avait dénoncé.

Monsieur le Maire : Ecoutez, il faudra lui poser la question, je connais la démarche du maire du 16^{ème}, peut-être y-a-t-il une démarche identique pour la maire du 17^{ème}, mais je ne suis pas capable de vous répondre.

Françoise Bouillié : J'ai noté qu'il est dit que les performances acoustiques des engins feront partie du critère de choix des offres. C'est un aspect qui est effectivement très important pour la population. En effet, qui ne se plaint du bruit infernal de certains engins de nettoyage des rues ou d'aspiration des feuilles mortes dans les espaces verts et les cimetières, où certes ils ne vont pas réveiller les morts, mais où ils gênent là aussi le recueillement des vivants. Ce critère m'apparaît un des critères majeurs pour la qualité de vie de la population parisienne et le personnel en charge de ces engins, et il doit passer avant celui du coût.

Monsieur le Maire : Alors mes chers collègues, je vais mettre aux voix. Il y a le vœu de Madame CLERMONT-TONNERRE. Je ne sais pas si il est rédigé, mais je crois qu'il figure à l'ordre du jour, il est très simple d'ailleurs. Il consiste à augmenter le nombre des prestations de nettoyage pour ce qui concerne les rues du 15^{ème} arrondissement. Je mets ce vœu aux voix. Qui est d'accord pour l'adopter ?

Claude Dargent : C'est un amendement ou c'est un vœu ? Ca ne peut être qu'un amendement. On va peut-être essayer, pour cette dernière séance, de respecter notre règlement. C'est un amendement, et donc l'amendement est libellé de quelle façon ? Car on vote, quand même !

Monsieur le Maire : Alors Madame de CLERMONT-TONNERRE va le redire pour qu'il soit noté dans le procès verbal. Madame de CLERMONT-TONNERRE propose que le nombre de passages des engins dans les rues du 15^{ème} arrondissement - actuellement fixé à une fois par semaine ?

Claire de Clermont-Tonnerre : Malheureusement non, dans une grande partie de l'arrondissement à une fois tous les quinze jours, alors que l'idéal serait une fois par semaine.

Monsieur le Maire : Alors Madame de CLERMONT TONNERRE exprime le souhait à ce qu'il passe une fois par semaine dans l'ensemble de l'arrondissement. Alors ce vœu ainsi rédigé est mis aux voix. Qui est favorable à l'adoption ? On va avoir l'unanimité.

Claude Dargent : C'est un amendement consensuel.

Monsieur le Maire : L'amendement étant ainsi adopté à l'unanimité, je mets aux voix le vote sur le mémoire ainsi amendé. Pour l'adoption du mémoire, même vote j'imagine, le mémoire est donc adopté ainsi amendé à l'unanimité. Mémoire suivant.

11 – DFPE/2008/0001 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Paris de signer une convention d'équipement avec l'association « Crescendo » pour la restructuration d'un établissement d'accueil collectif non permanent de 16 places sis 112, rue Brancion au titre de 2008 et attribution de la subvention d'équipement correspondante d'un montant de 66 820 €.

Catherine Bruno : Merci Monsieur le Maire. L'association « Crescendo » gère dans notre arrondissement trois halte-garderies et une structure « multi-accueil » crèche et halte-garderie située rue André Gide, que nous avons inaugurée vendredi dernier. L'un des établissements de « Crescendo », la « Halte-garderie BRANCION », située au 112 rue Brancion date de 1979 et avait besoin d'être rénovée pour être mise aux normes d'hygiène et de sécurité exigées par la protection maternelle et infantile. Il convenait de refaire l'installation électrique et sanitaire, d'aménager un office de réchauffage, de poser des sols souples et de rafraîchir les peintures. Il fallait également aménager un bureau pour la directrice. Tous ces travaux, qui ont nécessité d'élaborer des plans d'aménagement avec un cabinet d'architecte et donc de fermer la structure pendant quatre mois sont maintenant achevés, et l'association « Crescendo » a sollicité de la Ville de Paris une aide financière pour le montant des travaux. Le coût total de l'investissement est de 114 285 €, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales est de 36 037 €, l'association prenant à sa charge 11 428 € grâce à un emprunt, ce qui représente au total 41,5% de l'opération. Il nous est donc demandé de voter une subvention d'équipement de 66 820 €, soit 58,5% du coût total. Compte tenu de l'intérêt de cette structure d'accueil dans ce quartier, je vous demande d'autoriser le Maire de Paris à signer une convention d'équipement avec l'association « Crescendo » et de fixer les modalités d'attribution d'une subvention de 66 820 €. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame BRUNO, je garde le souvenir à propos de cette crèche là qu'il y avait eu à un moment donné un projet de création d'un porche de sortie directe sur la rue. Ca fait partie des travaux là ?

Catherine Bruno : Ah non parce que ce n'est pas le même établissement, là je parle de la « Halte-garderie Brancion » et il y a également en face une « Crèche Brancion » pour laquelle il y avait effectivement un projet qui n'a pas du tout bougé. Mais là il s'agit de la halte-garderie qui est au contraire en retrait sur le trottoir.

Monsieur le Maire : Vous êtes sûre que « Crescendo » n'a pas pris la succession du « CELIA » pour la gestion de cette crèche ? Je suis sûr que « Crescendo » a pris la succession du « CELIA » et donc gère aussi la crèche qui est de l'autre côté. Ah oui, vérifiez.

Catherine Bruno : En tout cas là il s'agit de la halte-garderie uniquement.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, personne ne demande la parole, je mets aux voix, pour l'adoption, unanimité, merci bien.
Mémoire suivant.

12 – DVE/2008/0010 - Demande d'autorisation pour une installation classée pour la protection de l'environnement formulée par la Fondation Saint-Joseph, en vue de régulariser et d'exploiter des équipements au sein du groupe hospitalier Paris Saint-Joseph, 185 rue Raymond Losserand à Paris 14^{ème}.

Nathalie Neveu : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'autoriser l'exploitation des installations soumises à la réglementation sur les UCPE, les installations classées pour la protection de l'environnement au sein du groupe hospitalier Saint-Joseph en cours de restructuration. L'installation comprendra au total 13 groupes frigorifiques, tous à refroidissement à air. La puissance absorbée totale de l'ensemble sera de 2 664 KW. L'installation de compression se composera de 10 compresseurs d'air, dont deux provisoires pendant travaux, et huit pompes de vide médical. La puissance absorbée totale de l'ensemble sera de 203 KW. Le dossier est insuffisant concernant la description technique des installations en particulier sur les volumes des liquides frigorigènes de l'installation de réfrigération et les conditions de maintenance. L'intégration dans le paysage est satisfaisante, l'impact des installations sur le milieu naturel est limité, la prévention incendie adaptée et l'exposition de rejet dans le réseau d'assainissement satisfaisante. En ce qui concerne l'impact sonore des installations, le pétitionnaire devra effectuer un contrôle pour l'acoustique à la mise en service des installations pour vérifier l'efficacité des protections acoustiques et vibratoires.

Le danger d'une contamination par les « légionelles » est écarté par le principe de réfrigération choisi. Le fluide réfrigérant utilisé pour les nouvelles installations est sans effet sur la couche d'ozone mis à part deux groupes frigorifiques existants qui utilisent encore du R22 – le fréon –, fluide réglementairement interdit dans les nouvelles installations mais dont le rechargement est toléré jusqu'en 2009. La consommation énergétique de l'ensemble des installations est non négligeable mais elle est toutefois limitée par les dispositions constructives, la régulation thermique, la priorité donnée à la ventilation mécanique et les récupérations d'énergie prévues. En conséquence, compte tenu des nécessités hospitalières et de la bonne gestion énergétique accompagnant ce projet, je propose que le conseil d'arrondissement émette un avis favorable sur ce dossier, sous réserve que le pétitionnaire apporte un complément d'information sur les caractéristiques de ces installations.

Madame Renson : Je souhaite simplement dire qu'il y a une erreur dans la rédaction de cette délibération que le fréon 22 n'est même pas utilisé, c'est le nouveau fluide RE134 qui sera utilisé pour cette installation. Donc la population n'a pas à s'inquiéter, en plus pas de risque de « légionelle » puisque c'est un système sec.

Monsieur le Maire : Merci de cette précision. Je mets au voix le mémoire pour l'adoption, tout le monde est d'accord ?

Madame Bouillié : Je m'abstiens, je ne connais pas le dossier et il est arrivé trop tard.

Monsieur le Maire : Merci bien, le mémoire est adopté donc.

20 – DASCO/2008/0022 - Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer une convention avec l'association « Institut Regain », relative à la mise à disposition de locaux scolaires municipaux situés 97, rue Balard.

Monsieur le Maire : Nous allons parler de l' « Institut Regain ». Cette association est spécialisée dans l'éducation et la réinsertion d'enfants et d'adolescents de 6 à 18 ans porteurs de handicaps liés à des troubles intellectuels, psychologiques, neurologiques ou psychomoteurs et qui ne peuvent pas être accueillis en milieu scolaire. Il s'agit donc de permettre à cette association « Institut Regain » d'accueillir les enfants en un site où on pourra prendre des dispositions particulières pour ce qui concerne leur éducation et leur instruction. Ces locaux sont des locaux scolaires municipaux situés 97 rue Balard. Je crois qu'on ne peut pas tarder davantage pour permettre à cette association d'accomplir son action qui est d'intérêt général, à n'en pas douter. Et donc par conséquent, je propose que la convention que le Maire de Paris nous propose d'approuver soit approuvée par notre assemblée.

Monsieur Loriau : Oui, merci Monsieur le Maire, je suis particulièrement heureux de cette délibération puisque l' « Institut Regain » qui effectue un travail admirable dans l'arrondissement – et depuis longtemps – était venu me voir en mai 2007 pour me faire part de son inquiétude, ils pensaient ne pas pouvoir poursuivre leur activité, dans la mesure où pour un loyer demandé en 2004 de 8 300 € par an, celui demandé en 2006 avait été porté à 14 580 €, ce qui devenait un coût impossible à assumer pour l'association. J'étais donc intervenu auprès de la DASCO pour essayer d'obtenir gain de cause, ce que je constate par ce mémoire et j'en suis particulièrement heureux et surtout heureux que l' « Institut Regain » puisse poursuivre ses activités. J'ajoute enfin que l' « Institut Regain » outre ses activités propres, permet également à d'autres associations d'exercer leurs activités dans ses locaux, et c'est pour cette raison que le maintien d'activité de l' « Institut Regain » est particulièrement important pour le 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix l'adoption pour ce mémoire, pour son adoption, à l'unanimité. Merci. Mes chers collègues, l'ensemble des mémoires que nous devons examiner ayant été examiné, nous passons à la deuxième partie de notre réunion qui porte sur un certain nombre de vœux.

13 – Vœu au Maire de Paris proposé par Monsieur Gérard GAYET, Adjoint au Maire chargé du Conseil de quartier Vaugirard-Parc des Expositions concernant le maintien du cinéma du Grand Pavois.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le conseil de quartier Vaugirard-Parc des Expositions s'émeut des rumeurs de suppression du cinéma « Le Grand Pavois », attaché à cette structure culturelle de proximité et demande au Maire de Paris d'œuvrer pour le maintien du cinéma « Le Grand Pavois » qui est aujourd'hui très menacé. Oui, on veut le rétablissement.

Monsieur le Maire : Monsieur GAYET, je suis un peu étonné, vous nous aviez habitué à plus de performance si je puis dire.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, le maintien c'est au sens du rétablissement. Le conseil de quartier ne se satisfait pas de la situation actuelle et c'est le sens de mes vœux au Maire de Paris.

Monsieur le Maire : Monsieur GAYET, cela me permet de faire, pour l'histoire, une mise au point qui sera la suivante : il y a donc maintenant pratiquement une année que le cinéma « Le Grand Pavois » a fermé, à la suite d'une faillite des exploitants de ce site cinématographique là. A partir de là, un administrateur judiciaire a été désigné, lequel administrateur judiciaire a parfaitement rempli son rôle et a fait une proposition pour le tribunal de commerce de Paris, lequel avait à juger de la dévolution des locaux dont il s'agissait. A ce moment là, la situation qui s'était présentée était la suivante : il y avait un repreneur de locaux qui lui ne poursuivait pas l'exploitation des cinémas et il y avait, situation assez exceptionnelle, une proposition de deux jeunes gens, on peut dire de jeunes gens – ils avaient une trentaine d'années chacun d'eux – qui travaillaient déjà dans la structure ancienne et qui se présentaient devant l'administrateur judiciaire et donc devant le Tribunal de Commerce avec un dossier particulièrement bien étayé

puisqu'ils mettaient sur la table non seulement leurs compétences – pour poursuivre l'exploitation cinématographique – mais de surcroît, ce qui est quand même assez rare, mettaient sur la table un chèque de banque certifié de 800 000 €. Tant et si bien que l'administrateur judiciaire a bouclé son dossier en concluant, à destination du Tribunal de Commerce, que il y avait lieu pour ce tribunal d'assurer la dévolution des locaux aux repreneurs qui paraissaient les plus adaptés, c'est à dire ceux qui proposaient la poursuite de l'activité - ce qui est un critère très important dans tous ces genres de situation – et ceci d'autant plus qu'il y avait d'une part la compétence et d'autre part le financement mis sur la table. De manière un tout petit peu curieuse, la décision – très inattendue sinon exceptionnelle - du Tribunal de Commerce n'a pas été favorable aux deux jeunes gens repreneurs pour la poursuite de l'activité. Les deux jeunes gens dont il s'agit, qui m'avaient déjà sollicité, m'ont à nouveau sollicité pour marquer leur étonnement de cette décision et leur déception, bien entendu. Je dis en passant, d'ailleurs, qu'à l'époque vous avez été extrêmement absent. D'ailleurs, ici, seule Madame HIDALGO, avec les moyens de la Mairie de Paris, qui n'étaient pas les mêmes que les miens, est intervenue, je le reconnais volontiers, par des communiqués, mais pour le reste, Monsieur, je me suis trouvé assez seul. C'est pour ça que je trouve que vous arrivez un peu tard. Alors moi je laisse Madame HIDALGO dire ce qu'elle a fait mais moi je vais vous dire ce que j'ai fait. A ce moment là, j'ai pris l'initiative d'appeler l'un des trois magistrats que je ne connaissais pas spécialement, qui sont attachés au Tribunal de Commerce de Paris. J'ai eu l'un de ces magistrats, à qui j'ai exposé la situation, en lui disant : « Monsieur, je crois que les magistrats attachés au Tribunal de Commerce peuvent faire appel d'une décision du Tribunal de Commerce, je suis très étonné de la décision qui a été prise. En tant que Maire de l'arrondissement et dans l'intérêt général de la population et de l'activité concernée, je vous demande de bien vouloir faire appel. Les choses sont restées en l'état pendant quelques temps et j'ai eu l'heureuse surprise, alors que cela se passait au mois de juillet, et que j'étais déjà parti en vacances, de recevoir un appel du Procureur de la République de Paris qui m'a dit : « Monsieur le Maire, je vous appelle pour vous indiquer que j'ai effectivement fait appel de la décision du Tribunal de Commerce et que par conséquent cette affaire viendra en appel, comme c'est le cas devant la Cour d'Appel de Paris ».

La Cour d'Appel de Paris est l'instance d'appel du Tribunal de Commerce. Bien entendu les jeunes gens dont il s'agit ont manifesté leur très vif contentement, se sont dotés d'un avocat pour les représenter devant la Cour d'Appel de Paris et ils étaient fort heureux de cette nouvelle occasion qu'ils avaient d'obtenir la poursuite de l'activité du cinéma auquel ils étaient attachés. J'ajoute que, compte tenu de ce qui était la décision de l'administrateur judiciaire, qui dans ce cas de figure, quand même fait autorité, et est généralement suivie par les instances judiciaires, on pouvait nourrir un espoir de voir la Cour d'Appel infirmer la décision du Tribunal de Commerce et faire droit aux deux jeunes gens. Moi-même j'étais relativement optimiste sur l'issue de cette affaire. Quand, de manière encore une fois extrêmement curieuse, trois jours avant la date de séance de la Cour d'Appel et alors que l'affaire était inscrite au rôle de la Cour d'Appel, une décision est intervenue, venant du Procureur Général de la Cour d'Appel, retirant l'appel qui avait été interjeté. Tant et si bien que la Cour d'Appel, l'affaire étant retirée du rôle, n'a pas pu se prononcer. Et donc, Monsieur GAYET, si par hasard vous connaissiez quelqu'un, proche du Garde des Sceaux – parce que seul me semble-t-il le Garde des Sceaux ou encore le Cabinet du Garde des Sceaux – peut avoir donné une instruction au Procureur Général de la Cour d'Appel de retirer, trois jours avant la date de passage à l'ordre du jour, de retirer l'appel qui avait été interjeté. Si par hasard vous connaissiez quelqu'un de proche du Garde des Sceaux, peut-être pourriez-vous éclaircir les conditions dans lesquelles cette affaire a été retirée de l'ordre du jour de la Cour d'Appel alors qu'elle était déjà inscrite au rôle. Mais quoi qu'il en soit, désormais, l'affaire est déjà terminée, puisque l'appel n'a plus été efficace, n'a pu prospérer, et que bien entendu la décision du Tribunal de Commerce est devenue définitive. Voilà mes chers collègues ce que je peux dire sur cette opération, pour l'histoire. Pour l'histoire, mais si vous avez des informations particulières sur les conditions dans lesquelles le Procureur Général a pris – a infirmé si je puis dire - ce qui était une démarche au demeurant tout à fait normale, vous seriez gentil, Monsieur GAYET, de me les communiquer.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, ce n'est pas le sens du vœu. Le vœu il est pour le présent et pas pour le passé. Les gens du quartier n'ont aucune information sur ce qui vient d'être dit, malheureusement pour eux, on ne leur a pas donné cette information, mais eux ils aiment le cinéma et ils souhaiteraient que si il y a une affectation des locaux cela demeure un cinéma.

Monsieur le Maire : Monsieur GAYET, je vous répondrai que je suis très étonné qu'un magistrat des tribunaux administratifs puisse aujourd'hui me poser la question que vous me posez, alors que – c'est pour l'avenir – puisse même formuler le vœu que vous formulez, puisque pour l'avenir l'affaire est terminée.

Gérard Gayet : Par rapport à ce repreneur là.

Monsieur le Maire : Non mais pas par rapport à ce repreneur, bien entendu que non. Il y avait deux repreneurs, le problème était de savoir quel était celui auquel on donnait les locaux. A l'heure qu'il est, ce ne sont pas les deux jeunes gens qui voulaient poursuivre l'activité qui sont devenus affectataires des locaux, c'est une autre société ou un autre responsable qui aujourd'hui occupe les locaux et les fait fonctionner.

Gérard Gayet : C'est pour ça que les habitants sont très mécontents de ce qui s'est passé.

Monsieur le Maire : C'est possible, mais en tout cas vous ne m'avez pas beaucoup aidé, Monsieur GAYET, vous pourrez le dire au Conseil de Quartier, à l'époque pour essayer de maintenir cette affaire. En tout cas, si vous avez des explications sur les conditions fort étonnantes sur les conditions dans lesquelles cette affaire n'a pas pu être jugée par la Cour d'Appel, je vous serai reconnaissant de me les fournir.

Gérard Gayet : C'est n'importe quoi.

Anne Hidalgo : Je suis moi-même très surprise de ce vœu, je suis très surprise des propos de Monsieur GAYET qui dit que la population ne sait pas, mais enfin on a tous été très intéressés, impliqués, alors vous Monsieur le Maire, moi-même, nous avons œuvré particulièrement et – l'un comme l'autre – nous sommes intervenus auprès du Procureur qui nous a donné, à vous comme à moi, la garantie qu'il y avait un appel, tout ça pour découvrir ensemble avec la même stupéfaction que tout cela n'aurait pas de suite et pour des raisons que j'ignore et j'aimerais bien les connaître, effectivement, si elles pouvaient être connues. Donc tout cela s'est fait, je dirais quand même dans la plus grande transparence, la presse s'en est quand même pas mal fait l'écho aussi, donc que vous disiez aujourd'hui que le Conseil de Quartier n'est pas au courant, je pense que vous auriez pu les mettre au courant puisque ici, sur ces bancs, tout le monde avait l'information et je crois qu'il n'est pas bon d'utiliser des sujets qui sont clos pour attiser une espèce de revendication populaire à laquelle il ne pourra pas être donné satisfaction, puisque le train est passé, malheureusement, et effectivement, Monsieur GAYET, on ne vous a pas vu au moment où il fallait essayer de faire prendre une autre direction à ce train là. Donc voilà, malheureusement nous regrettons. La Ville de Paris s'était même engagée au-delà puisque dans la lettre que nous avons faite pour saisir le Procureur nous avons marqué notre engagement financier en soutien au « Grand Pavois » pour donner plus de crédit encore à l'offre économique que faisaient les deux jeunes repreneurs travaillant au « Grand Pavois », et malheureusement tout cela pour des raisons assez surprenantes, d'ailleurs qu'on ignore, mais enfin dans un contexte un peu surprenant, puisque on a été prévenus quelques jours avant l'audience qu'il n'y aurait plus d'audience parce que l'appel était retiré, eh bien voilà, je crois qu'il faut donner l'information telle qu'elle est et ne pas faire croire aux habitants de ce quartier que le « Grand Pavois » pourra revivre. Non, mobilisons nous maintenant pour aider notamment le « Saint-Lambert » à ne pas connaître de difficultés – pas financières parce que le « Saint-Lambert » fonctionne bien, la Ville lui a apporté – on l'a votée à notre dernier Conseil – une subvention comme l'on apporte aux salles d'Art et Essai, mais parce que à un moment donné le propriétaire du « Saint-Lambert » sera aussi amené à prendre sa retraite et que la question du repreneur se posera. Donc mobilisons nous, aujourd'hui

peut-être, pour aider cette reprise future, en tous les cas mettre sur les rails une solution de pérennisation du « Saint-Lambert » plutôt que de jouer à je ne sais trop quoi avec des habitants qui, pour le coup quand même, auraient pu être informés par vous Monsieur GAYET.

Monsieur le Maire : Alors il est certain que ce vœu donc n'a aucune chance de pouvoir prospérer puisque l'affaire est close de manière définitive, que le local est réoccupé par quelqu'un qui a démantelé la possibilité d'y refaire du cinéma, mais ceci étant, je mets ce vœu aux voix. Pour l'adoption de ce vœu, qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Gérard Gayet : On le retire...

Monsieur le Maire : Alors on le retire, Monsieur GAYET propose de le retirer, je crois que c'est la sagesse. Je remercie cet acte de sagesse de Monsieur GAYET. Je crois que c'est en effet la meilleure solution, alors mes chers collègues, à l'unanimité, le vœu est retiré de l'ordre du jour. Allez, il en est ainsi décidé, je crois que c'était la solution la plus sage. Alors Monsieur GAYET, vous avez un autre vœu au Maire de Paris. Vous avez la parole.

14 – Vœu au Maire de Paris proposé par Monsieur Gérard GAYET, Adjoint au Maire chargé du Conseil de quartier Vaugirard-Parc des Expositions concernant l'installation d'une station « Velib' ».

Gérard Gayet : Pour le même conseil de quartier, le Conseil de Quartier souhaiterait que, compte tenu du nombre important de résidents dans le secteur Avia-Voisin et de sa situation très excentrée, le Conseil de Quartier souhaite l'installation d'une station « Velib' » à l'angle de la rue du Colonel Avia et du boulevard des Frères Voisin – eu égard à ce que les autres sont assez distantes -, c'est une proposition.

Monsieur le Maire : Oui, mais je la trouve très bonne, d'ailleurs on communiquera cette demande directement à la Voirie, peut-être cela marchera aussi vite qu'en passant par le Maire de Paris. Mais en tout cas, je trouve que la proposition est bonne.

Anne Hidalgo: La demande est déjà faite et acceptée, mais je vote volontiers ce vœu d'une demande qui est déjà acceptée.

Françoise Bouillié : C'est une excellente proposition que je voterai. Je vous rappelle que la Cité des Frères Voisin n'est desservie que par le bus n° 39 qui ne fonctionne pas en soirée ni les dimanche et jours fériés, et que la proposition de prolongation de la ligne de métro « BALARD » jusqu'à cette cité a été refusée par l'exécutif du Conseil de Paris, alors qu'elle a été acceptée à l'autre bout, du côté « CRETEIL ». Il serait peut-être bon, dans le futur, que les élus du 15^{ème} soutiennent cette demande de transports en commun dans la partie oubliée de leur arrondissement.

Monsieur le Maire : Je ne vois pas très bien le rapport avec le vœu, mais...

Françoise Bouillié : Ce sont les transports, donc j'avais quelque chose à dire !

Monsieur le Maire : Sur les propositions du Conseil de Quartier de Monsieur GAYET, pour l'installation de deux nouvelles stations « Velib' », je mets aux voix pour l'adoption. Tout le monde est d'accord ? Madame BOUILLIE aussi, j'imagine ?

Françoise Bouillié : Bien sûr.

Monsieur le Maire : C'est l'unanimité. Merci bien. Pour le vœu n° 15 Madame BOUILLIE vous avez la parole.

15 – Vœu au Maire de Paris proposé par Françoise BOUILLIE, élue du 15^{ème} pour le groupe des Verts, concernant le projet du nouveau Centre Commercial Beaugrenelle.

Le plan climat a été voté début octobre 2007 à l'unanimité par les Conseillers de Paris. Les dispositions de ce plan climat sont incompatibles avec la construction du centre Beaugrenelle qui comportera 10 tours aéroréfrigérantes.

Si les conseillers de Paris qui ont voté pour ce projet au début de la mandature - pourtant très avertis par les Verts - étaient à l'époque ignorants des conséquences d'un tel projet sur le réchauffement climatique, ils savent aujourd'hui qu'il est recommandé de réaliser des constructions avec une énergie positive.

Je propose donc le vœu suivant à notre assemblée :

Sachant que quand on a la connaissance de cause à effets de conséquences nuisibles dangereuses pour l'humanité dans un domaine précis il est criminel de poursuivre dans cette voie, et sachant les conséquences du projet Beaugrenelle sur le réchauffement climatique avec ses dix tours aéroréfrigérantes, sachant que le plan climat qui s'inscrit dans une démarche de précautions et de recommandations des constructions nouvelles a obtenu la majorité absolue et que les conseillers de Paris sont donc aujourd'hui, à l'unanimité conscients du danger de réchauffement de la planète et des précautions à prendre dans ce domaine,

Sachant également le risque que constituent les tours aéroréfrigérantes au regard de la légionellose pour les habitants voisins de ces tours. Nous demandons au Maire de Paris de reprendre avec la SEMEA et les promoteurs le projet de construction du centre commercial Beaugrenelle, en contradiction avec le plan climat, et de proposer un nouveau projet de construction EXEMPLAIRE qui supprimera les dix tours aéroréfrigérantes et sera conçu selon les conceptions nouvelles de Haute Performance énergétique.

Françoise Bouillié : Juste avant de partir de chez moi, j'ai eu un coup de fil d'associations qui avaient voté contre le projet « Beaugrenelle », pour me dire que le promoteur était d'accord pour revoir ce projet et utiliser « CLIMESPACE » qui permettrait une climatisation qui serait écologique. Et donc CLIMESPACE a déposé un projet auprès de Madame HIDALGO et de Monsieur DELANOE et apparemment ce projet serait bloqué et ils espéraient que au cours du prochain Conseil de Paris un amendement à la convention serait voté, pour que justement ces tours soient modifiées. Alors ça c'est l'information de dernière minute que j'ai eue avant de partir. Donc mon vœu portait justement sur ce problème des tours aéro-réfrigérantes, par rapport au plan « CLIMAT » qui vient d'être voté et qui justement met en évidence le fait que ces tours sont contraires à l'écologie, à la réduction d'énergie. On sait maintenant que l'on peut édifier des constructions en utilisant des énergies non seulement neutres mais positives, qui apporteraient un complément d'énergie à leurs voisins. Donc c'est pourquoi, une dernière fois, nous demandons au Maire de Paris de reprendre, avec la SEMEA et les promoteurs, le projet de construction du Centre Commercial « Beaugrenelle », en contradiction avec le plan « CLIMAT » et de proposer un nouveau projet de construction, cette fois-ci exemplaire, qui supprimera les dix tours aéro-réfrigérantes et sera conçu selon les conceptions nouvelles de haute performance énergétique.

Cécile Renson : Je trouve le vœu de Madame BOUILLIE particulièrement pertinent et je lui souhaite de prospérer plus que celui que j'avais déposé en Conseil de Paris le 26 septembre 2006 à l'occasion de l'épidémie de légionellose à Austerlitz. J'avais déposé ce vœu, il avait été amendé par les Verts, et ainsi modifié, porté à leur crédit. Ce vœu avait été voté à l'unanimité qui demandait qu'aucun permis de construire ne soit plus accordé lorsque la production de froid se trouvait obtenue par des tours aéro-réfrigérantes. Malgré tout, « Beaugrenelle » consiste dans la construction des tours aéro-réfrigérantes – il y en avait 10 – une modification du permis de construire a fait que maintenant il y a deux groupes, dont un groupe qui maintient les tours aéro-réfrigérantes. Que ce ne sont plus des tours aéro-réfrigérantes aussi humides, qu'il n'y a plus qu'un moment dans l'année où elles sont humides, mais c'est le moment où il fait chaud donc la contamination par « légionelle » est possible. Et l'autre groupe, c'est un

groupe de système sec qui a comme inconvénient de produire beaucoup de nuisances sonores. Donc la population, à juste titre, est tout à fait émue que l'on n'ait pas pris en compte son désir de voir se brancher la climatisation sur « CLIMESPACE » d'autant que c'est inscrit dans le plan « CLIMAT » que nous avons voté à l'unanimité, que la Mairie de Paris a décidé la construction de centrales « CLIMESPACE » - je crois que Tokyo sera inauguré en 2008 et Canada plus tard. Donc il ne reste plus qu'un problème de canalisations pour se brancher sur une centrale, une canalisation de 1,6 KM. Alors, on ne sait pas pourquoi ça bloque. J'interviens régulièrement au comité d'hygiène départemental de la Ville de Paris, qui maintenant s'appelle le CODERP, j'interpelle régulièrement le Préfet sur ce sujet. Je ne comprends pas pourquoi : il est complètement responsable de ces épidémies de légionelle. La population n'est pas au courant à chaque fois qu'il y a une épidémie, personne n'a su qu'il y a eu une épidémie au mois de juillet dans le 9^{ème} arrondissement, ces tours aéro-réfrigérantes sont un vrai danger. Donc tout le monde le sait, tout le monde le connaît, je ne comprends pas pourquoi on continue comme ça. On a dit aussi : « CLIMESPACE » voit sa concession prochainement arrêtée, et donc un avenant devait donc passer devant notre Conseil, qui consistait à ce que la Ville de Paris paye l'investissement résiduel de « CLIMESPACE » puisque la concession s'arrête en 2021 et « CLIMESPACE » trouvait que ce n'était pas rentable de construire quelque chose qui s'arrête en 2021. Donc cet avenant, on ne sait pas pourquoi, est bloqué. C'est donc la raison pour laquelle je me demande pourquoi ce retard qui est tout à fait intolérable, il s'agit d'un problème de santé publique. Tout le monde sait que les tours aéro-réfrigérantes sont condamnées, donc j'en viens à me demander si ce n'est pas un enjeu électoral et là je me dis que la santé publique n'est ni de droite ni de gauche et je m'interroge. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Madame HIDALGO va peut-être nous apporter des lumières ?

Anne Hidalgo : Des lumières je ne sais pas mais en tous les cas, sur ce projet, j'ai demandé au responsable du centre de conduire à nouveau des études sur les autres possibilités, sachant que tout de même les tours aéro-réfrigérantes ont fait l'objet de grands progrès technologiques et que c'est vrai qu'aujourd'hui elles sont placées sur des toits, recouvertes, invisibles. Il y a peu de nuisances sonores et elles sont sans risque de « légionellose » parce qu'elles n'échangent pas avec l'extérieur. Mais néanmoins j'ai quand même demandé qu'on poursuive l'étude de deux autres pistes :

- La piste du pompage dans la nappe phréatique pour produire du froid, mais c'est vrai que ce projet comporte des faiblesses et des incertitudes parce qu'il faut que le débit de la nappe soit suffisant pour assurer le refroidissement de l'ensemble du centre, ce qui nécessiterait tout de même un recours à quelques tours aéro-réfrigérantes. Et puis, l'autre difficulté c'est quand même l'évacuation de l'eau pompée. Mais j'ai demandé que l'on expertise et que l'on approfondisse cette possibilité.

- La deuxième possibilité que j'ai demandé d'expertiser c'est effectivement le raccordement à « CLIMESPACE ». Alors « CLIMESPACE » c'est du côté aujourd'hui de Yves CONTASSOT que ça bloque un peu sur le renouvellement. Il est dubitatif sur le système mais pour autant j'ai demandé que l'on fasse l'étude sur la possibilité de raccordement à « CLIMESPACE ». La difficulté, et c'est pour ça que cette solution n'avait pas été envisagée de prime abord, est qu'il n'y a pas de réseau qui passe au droit du centre commercial actuel. J'ai demandé que ces études soient faites, qu'elles soient ensuite transmises aux élus pour qu'ils puissent en délibérer et informer la population de la décision que nous aurons choisie. Voilà.

Monsieur le Maire : Si je comprends bien, la convention avec « CLIMESPACE » ne sera pas approuvée au prochain Conseil de Paris.

Anne Hidalgo : Je ne sais pas, mais en tous les cas il y avait une difficulté, donc voilà.

Cécile Renson : Le refroidissement par les puits est tout aussi dangereux puisque de toutes façons, à un moment ou à un autre, il y aura un contact et donc je pense que ce procédé est absolument dangereux. Et effectivement, Yves CONTASSOT, quand je lui ai

parlé de ça m'a dit « mais vous ne vous rendez pas compte, cela augmente la température de la Seine », ce qui est complètement faux puisque chaque centrale augmente au total de 3 degrés l'eau, mais tout cela est très réparti, ce qui fait que lorsque l'eau arrive au milieu de la Seine elle est à température normale.

Monsieur le Maire : Vous voulez dire que la Seine n'est pas stagnante.

Anne de Clermont-Tonnerre: Monsieur le Maire, juste une précision. En effet, la délibération ne sera pas inscrite à l'ordre du jour du Conseil de Paris, d'ailleurs elle ne l'est pas puisque nous avons tous reçu nos ordres du jour. J'avais été saisie en effet, par des associations, pour rechercher un petit peu ce qu'il en était du projet « CLIMESPACE » qui est prêt d'ailleurs dans les tuyaux à la Ville de Paris, la délibération est numérotée, elle est prête à sortir, mais effectivement, comme l'a souligné une de mes collègues, il y a eu visiblement un blocage politique qui fait que cette délibération ne passera pas avant la fin de la mandature. C'est dommage parce que l'hypothèse « CLIMESPACE » est une hypothèse très intéressante qui, je crois, est de nature à rassurer et à satisfaire l'ensemble des habitants de ce quartier qui souhaitent effectivement qu'une autre solution que les deux autres hypothèses soit trouvée – que ce soit le pompage dans la nappe phréatique qui pose trop de problèmes de réalisation, ou les tours aéro-réfrigérées, en dépit des évolutions techniques qui ont pu nous être indiquées tout à l'heure. Donc je regrette vivement que ces délibérations ne soient pas inscrites à l'ordre du jour et je crois que tout le monde le regrette, à « CLIMESPACE », auprès des associations de riverains, et franchement, si c'est lié à un visa d'adjoint qui n'a pas été donné pour des raisons « x » et « y », c'est vraiment dommage. Parce que je crois qu'il faut voir là l'intérêt général et non pas des histoires.

Monsieur le Maire : Monsieur le Maire n'a pas la possibilité de passer outre le blocage de l'un de ses adjoints ?

Anne Hidalgo : Oh si ! On peut toujours passer outre, mais en l'occurrence il y a des raisons techniques, des raisons plus profondes qui sont évoquées par Yves CONTASSOT sur ce sujet là et qui méritent que l'on approfondisse.

Monsieur le Maire : Voilà un sujet qui a quand même été bien éclairé et encore deux prises de parole. Madame ERBER, Madame CHABAUD et on va voter.

Monique Erber: Oui Monsieur le Maire, je vous remercie, moi je serai très brève je m'aperçois que ce projet en définitive est pas fini de ficeler quoi. On construit Beau grenelle mais c'est pas fini. Ca me rappelle curieusement d'autres projets comme le tramway où petit à petit on revotait des mémoires etc. Moi je trouve que quand même on a une curieuse conception de comment faire des grands projets à Paris. Je ne suis pas vraiment un spécialiste mais tout de même ça m'étonne. Quand on lance quelque chose comme ça, cela devrait être terminé.

Jeanne Chabaud : Ce que je souhaitais dire c'était que les associations de Beau grenelle, toutes les associations sont très mécontentes de voir que rien ne bouge et que ce plan « CLIMAT » ne passe pas au Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Voilà un sujet bien éclairé. Je vais mettre aux voix le projet de Madame BOUILLIE. Qui vote contre ? C'est noté Monsieur FOISEL. Qui s'abstient ? Madame NEVEU s'abstient. C'est tout ? Allez nous passons au vœu suivant.

16 – Vœu au Maire de Paris proposé par Françoise BOUILLIE, élue du 15^{ème} pour le groupe des Verts, concernant le chantier du nouveau Centre Commercial Beaugrenelle.

Des plaintes se font entendre concernant le chantier Beaugrenelle, notamment avec le passage des camions et la poussière qui en résulte.

Il avait été promis que ce chantier serait le moins nuisible possible et conforme aux recommandations écologiques.

Parmi ces recommandations figure notamment le transport des déchets et des matériaux de construction par la Seine lorsqu'elle n'est pas trop éloignée du chantier.

Or, il apparaît que ces conditions n'ont été nullement respectées.

En conséquence je propose à notre Assemblée le vœu suivant :

Des recommandations ont été faites dans le plan contre la pollution, confirmées par le Plan climat, ce dernier ayant été voté à l'unanimité au conseil de Paris du 1er octobre.

En conséquence nous demandons au Maire de Paris d'imposer aux promoteurs du projet Beaugrenelle de respecter les promesses faites à la population d'utiliser le fleuve qui longe le chantier pour le transport des déchets et celui de l'apport des matériaux de construction.

Françoise Bouillié : Alors là il s'agit du chantier de démolition dont les riverains disent qu'il est très bruyant et générateur de poussière, en dépit des belles affiches qui sont mises le long des rues, et qui souhaiteraient que ce projet soit fait d'une façon écologique. Il avait été envisagé que les déchets puissent être transportés par la Seine, et d'ailleurs à chaque fois qu'un chantier se trouve à proximité de la Seine, il est vivement recommandé que tous les gravats et les déchets soient transportés par péniche. Or là, cela n'a pas été fait. En ce qui concerne l'apport des matériaux est-ce que les promoteurs tiendront leur engagement qui était que les matériaux soient apportés par la Seine ?

Anne Hidalgo : Pour accéder au fleuve il faut quand même peut-être utiliser des camions, parce que l'on ne peut pas jeter les gravats, n'est-ce pas, donc il y a bien besoin de quelques camions vers le fleuve et donc il est bien entendu que nous serons vigilants puisque la proposition de chantier écologique est que l'acheminement des matériaux - et de retrait d'un certain nombre de gravats - se fasse par la Seine. Mais il faudra quand même utiliser des camions parce que j'imagine que la brouette n'est plus de mise.

Monsieur le Maire : Madame BOUILLIE la brouette n'a plus cours donc quand Madame HIDALGO dit qu'il faudra quand même un camion entre le chantier et la Seine, je crois que là pour une fois je peux dire qu'elle a raison. Ce n'est pas toujours le cas.

Françoise Bouillié : Je peux m'exprimer, je sais que quand Madame HIDALGO est là vous êtes aux petits soins mais je voudrais vous dire que j'en avais parlé avec des spécialistes et que la véritable solution c'était de mettre des sortes de tamis qui seraient passés au-dessus de la route et qui auraient transporté les déchets puisque le chantier jouxte la Seine - des sortes de tapis roulants qui transporteraient des déchets du chantier à la Seine. Alors c'est très amusant, ça fait rire la salle de parler de camion et de brouettes qui iraient du chantier à la Seine mais c'est une bêtise, ça fait rire la foule mais c'est bête.

Monsieur le Maire : Laissez les responsables du chantier trouver la meilleure solution, si vous voulez bien.

Elisabeth de Fresquet : Oui Monsieur le Maire, pour vous dire que lors des travaux concernant le Musée BRANLY, du quai BRANLY, il y a eu un système qui a été utilisé de cette façon là, afin que tous les gravats soient transportés par la Seine.

Monique Erber : Oui Monsieur le Maire, il me semble me rappeler quand même que lorsque le chantier de Beaugrenelle a démarré, quand on a commencé à parler de ce projet, cela faisait partie des engagements qui étaient pris. Madame BOUILLIE a tout à fait raison.

Monsieur le Maire : C'est ce que dit Madame BOUILLIE. On demande au Maire de Paris de rappeler en effet ses engagements. Alors je mets aux voix et donc ça va être à l'unanimité. Personne ne vote contre, personne ne s'abstient. Allez, le vœu de Madame BOUILLIE est voté à l'unanimité.

17 – Vœu au Maire de Paris présenté par Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Adjoint au Maire du 15^{ème} chargé de deux Conseils de Quartier sur l'absence de réponse de la mairie centrale aux vœux et questions adoptés en Conseil d'Arrondissement traduisant les demandes des Conseils de Quartier.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Donc demain commence la dernière série des séances publiques des Conseils de Quartier du 15^{ème}, et l'ordre du jour qui est je crois commun à toutes les séances, est le bilan des activités des Conseils de Quartier, donc avec mes collègues Adjointes en charge des Conseils de Quartier, nous faisons le bilan justement et nous constatons qu'un grand nombre de vœux et de questions qui ont pourtant été adoptés par le Conseil d'Arrondissement du 15^{ème} et qui ont été adressés au Maire de Paris – relatifs aux demandes de Conseils de Quartier n'ont pas reçu de réponse à la fin de cette mandature, même si ces sujets ont été inscrits plusieurs fois à l'ordre du jour de notre Conseil d'Arrondissement. Alors à titre d'exemple, pour les demandes du Conseil de Quartier Emeriau-Zola dix vœux et questions restent sans réponse. Pour les demandes du Conseil de Quartier Dupleix - Motte-Piquet, 15 vœux et questions. Alors ce sont des sujets très importants comme la sécurité dans la « ZAC Dupleix », la question de la reconquête des berges de la Seine. La concertation nécessaire pour l'aménagement d'un « quartier vert » ou de pistes cyclables, l'inquiétude suscitée par les nouveaux flux de circulation dans un quartier. Toutes ces questions ne devraient pas laisser indifférent le Cabinet du Maire de Paris. D'ailleurs cette absence de réponse traduit un certain mépris pour tout le travail qui a été accompli par les membres de ces instances de démocratie locale. Donc pour le fonctionnement des Conseils de Quartier, le Conseil d'Arrondissement du 15^{ème} demande au Maire de Paris de lui faire parvenir dans les meilleurs délais les réponses de la mairie centrale à toutes ces demandes qui sont restées à ce jour sans réponse.

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix ce vœu, je dis simplement à Madame POIRAUT-GAUVIN que toutes les réponses qui me parviendraient dans les temps qui viennent seraient adressées à la totalité des conseillers par lettre. Alors je mets aux voix le vœu. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Cinq, Madame de FRESQUET aussi.

Anne Hidalgo : Cette intervention me semble tellement téléguidée que si vous voulez cela ne donne vraiment pas envie... Là, Madame POIRAUT-GAUVIN ne se fait pas la porte-parole des Conseils de Quartier, elle se fait la porte-parole de son combat qui l'a amenée à détourner le Conseil de Quartier, qu'elle a présidé, de sa première finalité.

Monsieur le Maire : Alors, mes chers collègues je crois que nous avons déjà voté puisque nous avons enregistré ceux qui étaient pour, ceux qui étaient contre et ceux qui ne participaient pas au vote. Nous avons terminé avec les vœux. Une question de Madame BOUILLIE.

18 – Question au Maire de Paris présentée par Françoise BOUILLIE, élue du 15^{ème}, du groupe des Verts, relative à la fuite considérable de carburant SHELL à Beaugrenelle.

Au cours de la mandature une très importante fuite de carburant s'est produite à la station SHELL. Il était prévu que cette société devait procéder au nettoyage et à la dépollution du site avant la mise en chantier du futur centre commercial Beaugrenelle. Il y aurait en effet un danger, en cas d'inondation, d'une grave pollution de la Seine. Il serait également dangereux pour les habitants de construire sur un site pollué. Afin de laisser une place propre à la prochaine équipe des conseillers d'arrondissement du XV^o,

nous souhaitons savoir avec certitude si cette dépollution est aujourd'hui terminée et si des experts ont pu faire le constat que le sol était correctement dépollué.

Françoise Bouillié : Sur le site de Beaugrenelle il y a eu une énorme pollution par SHELL et donc la question est : - Est ce que SHELL a dépollué le site et est-ce que quand on va construire le site il sera entièrement dépollué ? Parce que d'une part s'il y avait une inondation les produits polluants et toxiques repartiraient à la Seine, avec l'eau et ensuite, si il n'y a pas eu dépollution, cela apporterait une pollution pour les riverains.

Monsieur le Maire : Alors, sur cette question je crois que Madame RENSON a des informations.

Cécile Renson : Oui, je ne savais pas qu'une question pouvait donc être suivie d'un débat et pour cela je n'ai pas de renseignements très précis. Cela dit, les associations de Beaugrenelle – les présidents d'associations sont très efficaces - un jour, m'ont saisie de ce problème : il y avait eu une fuite d'hydrocarbures à la station SHELL et je m'étais renseignée auprès du Comité d'Hygiène de la Préfecture, et auprès d'un éminent juriste spécialisé dans les sols pollués. Donc, la terre polluée a été enlevée, les hydrocarbures, les métaux lourds aussi ont été vérifiés et je suis absolument sûre – donc je pourrai donner, j'ai les documents chez moi, ce site est parfaitement dépollué.

Monsieur le Maire : Donc on va dire que Madame RENSON est en mesure, ce soir, de rassurer la population. Néanmoins ... Madame HIDALGO Présidente de la « SEMEA 15 » confirme, mais je suis d'accord pour que l'on vote la question pour que nous ayons une réponse officielle du Maire de Paris, donc je mets aux voix la question de Madame BOUILLIE, tout le monde est d'accord pour l'adopter, il n'y a pas d'abstention, personne ne vote contre.

Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, je forme le vœu qu'un maximum d'entre vous revienne dans les prochaines séances et la séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement

René GALY-DEJEAN